bulletin de l'Omnium

Omnium des libertés - 40, rue du Paradis - 76530 Grand-Couronne - Octobre 98

UN AMI QUI NOUS VEUT DU MAL?

LES PAYS INDUSTRIELS SONT EN TRAIN de parachever un traité visant à démanteler tout vestige de contrôle sur les investissements transnationaux à travers le monde. Appelé : ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT (A.M.I.), ce traité serait approuvé, d'abord par les pays industriels par le biais de l'OCDE, puis imposé au reste du monde.

e traité soumettrait les Etats à des obligations nouvelles quasi illimitées vis à vis des firmes internationales. Il abolirait le droit des gouvernements et des citoyens à contrôler l'entrée, les conditions d'exercice et les opérations des firmes transnationales sur leurs territoires. Les dégats sévères opérés par ces firmes, dans le domaine social, écologique, économique et culturel, même en l'existence de réglementations, ne pourraient que s'amplifier. Concrètement, partout et à tout moment, les entreprises proches, les forêts ou les terres agricoles qui nous entourent, les systèmes de communication dont nous dépendons, telle ou telle branche fournissant de l'emploi, peuvent être rachetés et passer sous le contrôle d'une société transnationale qui n'a cure du sort des habitants de la région.

Ce traité abolit le droit des gouvernements nationaux et des autorités régionales à refuser l'implantation des firmes les plus nocives, et celui d'édicter des conditions pour protéger les habitants et leur environnement. Ce traité vise donc à mettre très concrètement en application l'idéologie selon laquelle le monde et toute sa diversité sociale et écologique ne sont que matières premières et ressources à la disposition des firmes transnationales.

Les gouvernements ont tenté de tenir secret ce traité, pour de ne pas alerter les populations. Cela a fait des remous dans quelques pays, mais les français s'en moquent puisque leurs dirigeants, y compris les écolos jurent qu'ils ne signeront pas n'importe quoi, ce qui signifie dans leur langage que c'est déjà fait. Nous pouvons leur faire confiance si on en croit les mots d'Edouard Balladur : « tous nos problèmes viennent de la mondialisation, à laquelle il faut s'adapter d'urgence ». Mais la mondialisation implique la normalisation de l'existence sous tous ses aspects.

LA MONDIALISATION QU'EST-CE QUE C'EST?

LE PROCESSUS DE MONDIALISATION a pour but de remettre le pouvoir politique et financier entre les mains d'un groupe de personnes dont l'idéologie est d'instaurer le fameux nouvel ordre mondial. Comme en politique rien n'est laissé au hasard, des cercles d'influence plus ou moins secrets réunissant les élites mondiales sont chargés d'accélérer la mise en oeuvre du plan de mondialisation.

'instinct, l'être humain se méfie de ce qui échappe totalement à son pouvoir de citoyen, mais comment ne serait-il pas grugé dès l'instant où il donne son bulletin de vote à des hommes qui lui cachent leur intention réelle? Il faut être naïf pour croire que les politiciens de droite au de gauche ne poursuivent pas le même but, chacun étant chargé d'endormir la vigilance de ses partisans selon la méthode qui est de dire une chose et d'en faire une autre.

C'est ainsi qu'on mène les peuples où ils ne voudraient pas aller. C'est la politique. Dans la première moitié du vingtième siècle, il s'est

formé des organismes mondiaux chargés de contrôler la santé, la science, l'économie, la culture, l'éducation etc, sous couvert d'humanitarisme et de bonnes intentions.

Or, nous avons découvert avec stupeur, mais un peu tard, que ces organismes de contrôle étaient à l'origine de tous les maux actuels depuis l'empoisonnement de masse et les manipulations génétiques (OMS) jusqu'aux génocides de Yougoslavie, du

Cambodge, du Rwanda supervisé par l'ONU. (document « les yeux fermés » disponible auprès de l'Omnium). On observe que le concept de « nouvel ordre mondial » est une panacée pour ceux qui vivent de l'exploitation humaine. Mais quelle que soit sa forme, ce « nouvel âge noir », dernier recours des puissances d'exploitation, connaîtra le sort de la mythique Tour de Babel car il ne peut s'imposer qu'en violant l'évolution régulière de l'humanité.

Lorsque Georges Busch invoqua la venue, imminente d'un Nouvel Ordre Mondial à l'issue de l'affligeante parodie médiatique de la guerre du Golfe, se référait-il à la devise inscrite en latin sur le dollar américain?

La sphère spiritualiste est divisée sur l'interprétation qu'il faut donner aux événements actuels. Les uns parlent d'un âge d'or qui s'établira après quelques remous, et les autres affirment que le fond de l'âge noir n'est pas pour demain. Tout ce qui importe à nos élites, c'est de s'assurer une place à la table du festin de l'ordre mondial.

POURQUOI LA CHASSE AUX SECTES ?

IL EST CLAIR QUE LA PLUPART DES GROUPES religieux, spirituels et philosophiques dénoncés comme des sectes contestent et s'opposent à la mondialisation. Ces mouvements se placent en dissidence par rapport au nouvel ordre mondial et propagent des idées qui sont jugées subversives par l'establishment politique et religieux.

epuis les millénaristes, dont les Témoins de jéhovah constituent le fer de lance, jusqu'aux groupes spirituels plus ésotériques, il existe une sorte de consensus pour dénoncer le complot mondial en vue d'instaurer un ordre totalitaire contrôlé par la technocratie internationale dont les églises institutionnelles se font les complices.

Ceci expliquerait pourquoi la France, qui demeure un phare culturel, a donné le signal de l'élimination de la dissidence spirituelle. On sait que nos dirigeants de droite comme de gauche se retrouvent dans les mêmes clubs de réflexion au plan international, cercles confidentiels loges secrètes selon certains où s'établit la stratégie de la mondialisation. Ils cravachent l'humanité pour la conduire droit dans le piège.

Dans les faits, la chasse aux sectes est un prétexte pour discréditer tout ce qui n'est pas conforme d'un point de vue religieux, philosophique et thérapeutique.

La nouvelle inquisition ratisse au peigne fin les mouvements religieux qui ne cadrent pas avec les exigences de la normalisation mentale de la société. Elle débusque et cherche à isoler tous ceux dont les idées sont rebelles à la pensée unique. Elle traque les communautés qui pourraient donner l'exemple d'une vie indépendante par rapport aux modèles imposés par la technocratie. Elle ridiculise les mouvements spirituels pour couper l'accès à des enseignements qui ouvrent l'esprit à l'universel.

La chasse aux sectes dites guérisseuses est un moyen pour réprimer tout ce qui ne va pas dans le sens des dictats de l'Organisation Mondiale de la santé.

À l'analyse, les crimes absurdes qu'on prête aux minorités spirituelles ne sont que des prétextes pour bloquer le recours à des possibilités de vie alternatives : interdiction d'enseigner les enfants en dehors du cadre conventionnel, interdiction de s'abstenir des vaccins, interdiction de s'organiser en communautés de vie, etc ... Mais c'est l'éducation nationale qui impose l'idée que l'homme descend du singe, qui est une secte dangereuse.

LA NOUVELLE INSTRUCTION CIVIQUE EST ARRIVÉE

LE NOUVEAU MANUEL D'EDUCATION CIVIQUE de la classe de 4º édité par Hachette-Education comprend un chapitre intitulé « Le danger des sectes ». C'est un condensé de tous les fantasmes sur la question, rédigé sous la direction d'Alain Vivien, le président du Centre Contre -en réalité POUR-Les Manipulations Mentales.

n l'occurrence, Monsieur Alain Vivien se livre à un exercice de « lavage de cerveau » d'une rare virulence. En cinq leçons, la grande secte dominante qui se cache derrière le masque républicain, dissuade à jamais les jeunes de s'écarter des chemins de la techno, des rave-parties et du cannabis.

Selon ce manuel de propagande, où l'éducation nationale se démasque comme une entreprise de décervelage, tous les groupes spirituels se dissimuleraient derrière un masque religieux. Tous vous lavent le cerveau par des méthodes de manipulations mentales. Tous vous coupent de votre famille et de vos amis, et vous transforment en robot.

Toutes les sectes sont dirigées par des gourous psychopathes, cupides et vicieux. Toutes soumettent les enfants à des mauvais traitements et des sévices sexuels. Toutes accumulent les milliards en ruinant leurs adeptes.

«Les enfants sont enlevés à leurs parents dès leur naissance et obligés de travailler très tôt, leur santé mentale et physique est détériorée ». De quelle secte monstrueuse s'agit-il ? On ne le précise pas. L'auteur de ce florilège est un manipulateur de haut vol. Il a été pressenti par Lionel Jospin pour prendre en main la nouvelle mission interministérielle chargée de réprimer les associations qui ne cadrent pas avec les exigences de la normalisation mentale. Alain Vivien a de l'ambition et brigue le poste de Monsieur Sectes N° 1.

Les chances lui sont acquises de finir ministre de la normalisation psychiatrique dans le gouvernement totalitaire qui se profile. C'est ce même personnage qui propose d'interdire les pratiques répugnantes du sectarisme thérapeutique comme la sophrologie, le jeune, la relaxation et les médecines douces. Un fou ? Un fanatique ?

Membre du parti socialiste et du Grand Orient de France, Alain Vivien ne croit pas un mot de ce qu'il avance, mais accomplit fidèlement sa mission de normalisation.

L'Omnium a adressé une lettre ouverte au premier ministre pour lui demander si l'usage abusif du mot « secte » était conforme à la neutralité de l'état en matière religieuse.

LA PEUR DU SPIRITUEL

Nous ne resistons pas au plaisir de citer quelques commentaires d'Arnaud Desjardins sur la question des sectes, car depuis deux ans, rares sont les personnalités de la sphère spiritualiste qui ont pris position contre la pensée unique. Les gourous psy ont généralement crié haro sur les sectes pour mériter un label de respectabilité auprès de l'inquisition.

rnaud Desjardins qui nous fit rêver avec ses reportages sur le Zen ou le Soufisme, en plein règne de Guy Lux, admet enfin que la chasse aux sectes cache en réalité une peur du spirituel. Toute-fois, par manque d'information sur le dossier, ou par complaisance envers le système médiatique, il continue à propager la fable des suicides collectifs.

Extrait du livre : « REGARDS SAGES SUR UN MONDE FOU » par Arnaud Desjardins / éditions de la Table Ronde :

« Dénoncer d'indéniables abus est une chose. Mais il y a dans l'excitation ambiante autour des sectes quelque chose d'insidieux. Telle qu'elle s'exprime actuellement, la condamnation des sectes et le fait que le mot gourou soit devenu une insulte sousentendent très souvent la condamnation de toute recherche de transcendance, de tout engagement dans une voie, de toute relation avec un conseiller en la matière ... Cette condamnation, pour être implicite, n'en est pas moins présente. Les églises, les religions établies ne sont guère mises en cause. On sait

où elles se situent, on les cerne, on les connaît, elles ne dérangent pas grand monde - je ne parle pas des intégrismes, c'est un autre problème. Ce qui inquiète, c'est l'exigence profonde, celle qui donne la primauté à l'absolu, celle qui demande un engagement, un don de soi, une nouvelle naissance, parce qu'elle contredit toutes les orientations de notre société axée sur le matérialisme. Je maintiens donc qu'il y a dans l'ensemble de la crise actuelle un refus du spirituel, une peur proportionnelle à la – fascination qu'exerce cette dimension. Accabler les sectes, donner autant d'importance au phénomène, c'est une forme de déni, une façon de ne pas voir que la soif spirituelle authentique gagne du terrain – et dans les milieux les plus divers ».

Oui, la soif du spirituel gagne du terrain, et cela constitue un danger pour la société fondée sur les dogmes du monothéisme et du scientisme. Car si chacun se met à penser et croire ce qu'il veut, cela devient ingouvernable. Rien n'est plus subversif que la liberté de conscience.

QUE FAIT L'OMNIUM?

SUITE A NOTRE CONFERENCE A TOURS sur la liberté de choix thérapeutique, l'Omnium a été condamné « solidairement » avec le docteur Diétrich qui était accusé d'avoir diffamé des responsables de l'ordre des médecins.

près nous avoir administré une première dose, l'ordre des médecins veut nous injecter le rappel définitif. Il nous demande 100 000 francs pour réparer l'outrage que nous aurions exercé sur son image déjà bien ternie.

Le docteur Diétrich est soumis à une tentative d'intimidation en

règle : après avoir reçu trois balles dans la cuisse, sa voiture vient de brûler sur son parking.

- La soirée de réflexion à Paris sur le thème « La fin du monde n'aura pas lieu » fut l'occasion d'un dialogue rassemblant sociologues, prêtre, juriste, journalistes et une vingtaine d'organisations spirituelles. Chacun témoigna de sa vision du monde dans la dignité et l'écoute respectueuse d'autrui. C'est la première fois que ces associations se retrouvaient dans un même lieu. L'envoyé du journal Le Monde s'est déclaré ému par les témoignages des membres de ces groupes spirituels auxquels on ne donne jamais la parole.
- Les Èditions des 3 Monts feront paraître en fin d'année un ouvrage de l'Omnium qui fait le point sur la situation des minorités spirituelles et l'attitude de leurs adversaires. On trouvera cijoint le bon de souscription.
- L'ouverture d'un centre d'information sur les spiritualistés à Paris est au point mort, par manque de financement. Nous remercions les amis qui nous envoient régulièrement un soutien pour cette entreprise dont le but est d'offrir au public une alternative à la désinformation de l'ADFI.

Ce centre d'information et de documentation ferait fonction d'agence de presse pour corriger les invraisemblances diffusées par les médias.

Dans l'attente d'un soutien plus effectif, nous continuons à répondre au public à partir d'une permanence téléphonique. L'implantation d'un tel centre à Paris permettrait d'occuper le terrain en tant qu'organisme représentatif.

- Suite à notre lettre aux sénateurs dénonçant les méthodes de l'ADFI, un seul membre du sénat a eu la politesse de nous répondre ... pour dire qu'il avait bien reçu notre courrier.
- Une réunion de coordination a rassemblé le ler octobre à Angers plusieurs dizaines de responsables d'associations de

défense des thérapies naturelles, médecins, juristes et journalistes de la santé.

Organisée par Henri Delachapelle, président de « Santé-Solidarité » de Nantes, c'est la première fois qu'une réunion de cette importance a lieu.

(Santé-Solidarité 39 bis, bd Robert Schumann 44300 Nantes)

● On trouvera dans le prochain numéro du magazine « Les Mondes Parallèles » un entretien entre Joël Labruyère et le grand maître de l'AMORC, Serge Toussaint.

Dans la série consacrée aux mouvements rosicruciens, le numéro suivant présentera une interview du président de la Rose-Croix d'Or, Pierre Agostini.

LA PIEUVRE ADFI...

our certains, l'existence de l'ADFI pourrait sembler virtuelle jusqu'au jour où à l'occasion d'un procès de divorce, on découvre la pieuvre à l'ouvrage. Il n'y a pas un jour où nous n'apprenions que l'ADFI a frappé une personne isolée ou un médecin.

Les particuliers sont principalement attaqués lors d'un divorce, car l'ADFI vérifie les appartenances des personnes en voie de séparation. Dès qu'elle vous a identifié comme membre d'une association à but spirituel ou apparenté, l'ADFI va contacter votre conjoint pour lui apporter sa logistique. Le but de la manœuvre sera de démontrer que vos croyances ou votre pratique sont dangereuses pour l'équilibre et la santé de vos enfants.

Dans les faits, cela signifie que même si votre conjoint est déséquilibré, c'est vous qui risquez d'être dépossédé de vos droits parentaux.

Tout se joue lors de l'enquête sociale, si vous avez la malchance qu'on vous envoie un enquêteur proche de l'ADFI. Dès Îors, le moindre signe de conformisme sera interprêté à votre désavantage. Une victime de cette machination nous raconte comment elle a été dénoncée comme incapable d'assumer ses devoirs parentaux parce que ses enfants avaient assisté à une méditation. Bien souvent c'est le régime alimentaire ou les vaccins qui mettent le feu aux poudres. Pour l'ADFI, un enfant en danger est un gosse qui dispose de jouets traditionnels et ne profite pas des bienfaits des jeux vidéo.

Grâce à ses contacts privilégiés avec les renseignements généraux, l'ADFI dispose d'infomations sur votre vie. Si vous ne savez pas de quoi on vous accuse, eux le savent. Pour vous prémunir, vérifiez que votre avocat est apte à faire face à ces nouvelles conditions, auxquelles il n'est pas préparé. En effet, la plupart des avocats, soumis aux préjugés ambiants, refusent d'affronter l'ADFI. Pour la plupart des avocats, le risque d'appartenance sectaire n'est pas défendable mais ils ne vous l'avoueront qu'après avoir été payés, une fois le procès perdu. L'Omnium peut vous assister en vous fournissant des documents à charge l'ADFI.

Si votre conjoint - ou votre exconjoint - ne partage pas vos idées, mais qu'il accepte que vos enfants participent à des activités récréatives dans le cadre de votre association, faites-lui signer une attestation selon laquelle il ne s'y oppose pas.

Ces précautions ne s'adressent plus seulement aux membres des associations qui ont été mises sur la liste noire des sectes car des extensions de cette liste sont effectives dans tous les domaines.

A PROPOS DE LA CHARTE DE L'OMNIUM

DEVOIR N°2

« Il suit les règles en vigueur concernant l'hygiène et la sécurité »

Question: Qu'est-ce à dire? Refuser par exemple les vaccinations actuelles, aveugles et irresponsables, est-ce ne pas respecter les règles d'hygiène et de sécurité?

Réponse: La question des vaccinations relève de la conscience de chacun. Il est possible d'obtenir une contre-indication médicale. Les règles d'hygiène et de sécurité dont il est question ne concernent que celles auxquelles doit se soumettre une association recevant le public dans des locaux susceptibles d'être inspectés par l'administration. Cela ne concerne pas les choix thérapeutiques individuels.

DEVOIR N° 9

« Il ne diffuse aucune idée subversive ».

Question: Qu'est-ce qu'une idée subversive? Toute pensée qui actuellement ne va pas dans le sens de la pensée unique est subversive, aussi bien en matière de santé, qu'en matière de choix économique, politique ou religieux.

Réponse: La charte de l'Omnium est établie sur la base de la constitution de la République. La loi française n'interdit pas de penser et de diffuser des idées révolutionnaires. Mais toute incitation à la haine et au racisme tombe sous le coup de la loi. Une idée subversive est donc une idée qui est contraire à la loi et aux bonnes mœurs. Tout le reste est légal, tout au moins en principe.

DEVOIR N° 11

« Pas de promesse fallacieuse »

Question: Est-ce à dire qu'en dehors des thèses officielles il n'y a point de salut? En matière de santé par exemple, et de maladies graves telles que sida, cancer, leucémies?

Réponse: Selon l'Omnium, chacun est libre de promettre ce qu'il veut sauf s'il s'agit d'une publicité mensongère qui vise à tirer profit de la détresse et de la souffrance.

Proposer des solutions thérapeutiques à divers problèmes n'est pas mensonger, s'il s'avère que les solutions préconisées ne sont pas pire que les maux qu'on veut soigner. Qu'est-ce qu'une promesse fallacieuse? C'est un acte délibéré tendant à faire croire au miracle, et qui déresponsabilise l'individu pour capter sa confiance et son argent.

DEVOIR N° 12

« Il s'interdit toute prescription s'il n'est pas membre du corps médical ».

Question: Est-ce que vous ne fermez pas la porte ainsi à tous les ostéopathes, naturopathes, magnétiseurs, énergéticiens?

<u>Réponse</u>: Nous ne fermons la porte à personne puisqu'au contraire notre but est d'aider ceux qui travaillent dans les domaines non-conventionnels et qui peuvent tomber sous le coup de pratique illégale de la médecine.

Mais, la prescription de médicaments sous forme d'ordonnance n'est autorisée que par les docteurs en médecine.

Ce sont des médecins, membres de l'Omnium qui nous ont incité à préciser cette clause restrictive pour ne pas tomber sous le coup de viol de la déontologie médicale.

Question: N'y a t-il pas contradiction entre les droits des signataires et les devoirs du signataire qui semblent tout à fait sectaires? peut-être êtes-vous obligés d'être aussi stricts pour ne pas être inquiétés, mais il me semble que vous êtes en train de vous coincer vous-mêmes, et que les contradictions seront telles qu'il serait facile de vous attaquer?

Réponse: Pour les attaques, nous sommes servis. Les anti-sectes essaient de nous serrer par le biais de l'ordre des médecins. Dans le système répressif actuel, l'Omnium n'est crédible que parce qu'il s'inscrit dans la légalité républicaine. La charte peut sembler rigide, mais les règles du jeu sont très dures, et vont se durcir encore avec les projets de loi liberticides en préparation. Ainsi, les interdictions de publicité pour les mouvements spirituels jugés sectaires ne sont que la préparation d'une interdiction généralisée de toute publicité pour une démarche thérapeutique non-conventionnelle.

L'Omnium ne « défend pas les sectes » ou une quelconque catégorie spirituelle ou thérapeutique. Il défend la liberté de conscience. Notre démarche est donc globale, et nous ne faisons pas de discrimination religieuse ou médicale.

Face à la répression qui sévit, deux points de vue s'opposent, selon qu'on est plus ou moins la cible des attaques : les uns pensent que la situation historique évolue vers l'établissement d'un régime totalitaire, alors que d'autres se mettent la tête dans le sable.

L'AMÉRIQUE AU SECOURS DES MINORITÉS RELIGIEUSES

LE SENAT AMERICAIN a adopté à l'unanimité la loi sur « la liberté de religion dans le monde ». Le président des Etats-Unis devra à l'avenir imposer des sanctions contre tout pays convaincu de « persécution religieuse ».

e département d'état devra présenter chaque année au congrès une liste des pays qui violent la liberté de religion, rédigée par un nouveau département du ministère chargé de la surveillance religieuse de la planète.

Derrière les bons sentiments, on constate que l'Oncle Sam veut s'imposer comme le justicier planétaire. Curieusement, cette résolution de loi favorable aux sectes, va totalement à l'encontre de la décision française d'accentuer la répression.

On peut penser que cette bonne volonté américaine à l'égard des minorités est une réponse à la persécution contre les témoins de Jéhovah et la Scientologie, qui sévit particulièrement en France et en Allemagne.

Politiquement, les Etats-Unis veulent apparaître comme le champion de la liberté religieuse face à une Europe dont la culture serait intolérante, à l'exception de l'Angleterre et la Hollande où le problème des sectes n'existe pas.

En effet, le risque est grand que la coalition antisecte constituée pour le moment par la France et l'Allemagne, n'entraîne les autres pays de l'union européenne dans le courant d'intolérance.

D'autre part, on est surpris que les Etats Unis se portent défenseurs des minorités religieuses alors qu'ils arment les talibans en Afghanistan.

Perdu dans ses montagnes du Panchir, l'héroïque commandant MASSOUD, qui a repoussé les soviétiques, doit aujourd'hui affronter tout seul les islamistes fanatiques armés par les américains. Il y a de quoi se sentir trahi.

Shah MASSOUD le guerrier qu'on voit accroupi au bord d'un torrent, un livre de poèmes à la main, est chef d'une confrérie soufie. En armant les talibans contre lui, les américains ne considèrent pas que toutes les minorités spirituelles soient dignes d'être défendues, ainsi qu'ils le prétendent à la face de l'Europe.

Tragique farce de la politique!

« Gloire à celui qui n'ayant pas d'idéal sacro saint, se borne à ne pas trop emmerder ses voisins »

(G.Brassens)

MICRO

Urgent, l'Omnium recherche du matériel informatique. Merci de toutes vos propositions dans ce domaine à faire auprès de Joël La Bruyère.

PRESSE (rappel)

Pour être efficace, l'Omnium des libertés doit être informé en temps et en heure!

Nous recherchons encore parmi vous...

...des lecteurs réguliers de la <u>presse quotidienne nationale</u> (La Croix, Libération, France Soir, L'Humanité, etc.), de la <u>presse quotidienne régionale</u> (Ouest-France, Les DNA, Le Progrès, le Dauphiné, etc.) des <u>hebdomadaires</u> (Le Nouvel Obs', L'Express, Le Point, etc.) et autres revues et magazines. Déjà quelques personnes se sont données pour objectifs de repérer les articles touchant les domaines que nous traitons et nous les font parvenir par télécopie et/ou courrier. Nous souhaitons que d'autres les rejoignent.

Si vous désirez nous soutenir ainsi, appelez-nous au 02 35 67 55 62 et dites-nous de quelle publication vous souhaitez vous occuper.

MERCI DE VOTRE APPUI!



Lettre ouverte à Monsieur le Premier Ministre Lionel JOSPIN

le 15 octobre 1998

Monsieur le Premier Ministre,

Vous venez de créer une mission interministérielle dotée de pouvoirs répressifs contre les organisations identifiées comme des "sectes".

Au sein de l'observatoire créé en 1996, l'avis des adversaires des minorités spirituelles a prévalu sur l'obligation de réserve de serviteurs de l'Etat. Or, les idéologues de la lutte *anti-secte* ne sont pas libres de parti pris tels que l'athéisme philosophique ou la normalisation psychiatrique de la société. Sont-ils aptes à évaluer objectivement des mouvements dont les doctrines et les pratiques cultuelles les révulsent viscéralement ?

Compte tenu de leurs déclarations médiatiques et leurs écrits qui constituent de véritables appels à l'intolérance, ils risquent d'oblitérer la neutralité de l'Etat.

Notre association vous a interrogé sur la légitimité des groupes de lutte contre les sectes en vous soumettant le programme de délation des comportements privés établi par I'ADFI. La lecture prolongée y figure comme un "symptôme" sectaire. Puisque cette publicité spéciale est diffusée sous l'égide des pouvoirs publics, nous vous redemandons s'il est admissible qu'un organisme d'utilité publique se livre à une propagande qui s'attaque à la liberté de conscience et à la vie privée ? (ci-joint "Comment reconnaître une personne en danger" selon l'Adfi)

Le but de la présente requête est de clarifier ce que les pouvoirs publics entendent par le mot "secte". Comment faut-il l'interpréter, alors que le ministère de l'intérieur affirme que la République n'en reconnaît pas l'usage?

Si le virtuel "délit de secte" n'est pas reconnu par la République - qui ne juge que des actes délictueux commis par des individus - pourquoi les pouvoirs publics usent-ils avec insistance d'un mot issu de la tradition cléricale, qu'on ne peut qu'interpréter comme une légitimation de la persécution religieuse ? L'usage du mot secte étant discriminatoire, il faudrait pour le moins préciser ce qu'il recouvre. Invoque-t-on le "péril des jeunes" à propos de la délinquance?

Les sectes dont il est question sont-elles les 172 associations répertoriées par le rapport Guyard ? Pourtant, plusieurs dizaines d'entre elles exemptes des critères de sectarisme définis par les Renseignements Généraux n'ont pu obtenir des pouvoirs publics le motif de leur mise à l'index. Et pour cause, car il n'y en a pas. Une dame retraitée attend toujours de savoir pourquoi sa caravane abandonnée sur un lopin de Bretagne serait le repaire d'une secte dangereuse. Le rapport fourmille de cas semblables à ce "Village du Verseau", secte fantôme n'ayant jamais existé. On dit que le mot "secte" est piégé. Dès lors, pourquoi en abuser à l'encontre de centaines d'associations amalgamées sans la moindre nuance ?

Si l'on considère les attaques fréquentes contre des médecins accusés de "pratiques sectaires" - c'est à dire non conventionnelles - la dérive est réelle.

Les procès de divorce sont l'occasion de traquer les traits de non-conformisme puisque pour I'Adefi "un régime alimentaire " est déjà un symptôme " de déviance. C'est l'occasion de règlements de comptes comme des internements psychiatriques abusifs, sous le prétexte d'appartenance spirituelle de type sectaire. ...

"Si vous souhaitez vous débarrasser d'un collègue ou d'un concurrent, laissez entendre qu'il appartient à une secte". (Le Point 10.09.98) La boîte de Pandore est grande ouverte.

Dans le bulletin du C.C.M.M., Alain Vivien dénonce les "pratiques répugnantes du sectarisme thérapeutique " comme la "méditation, le jeûne, ou la relaxation ".

Ne devons-nous pas redouter que l'Etat accorde une responsabilité officielle à l'auteur de ce terrorisme verbal ?

Ces outrances ne peuvent que révolter un million de citoyens adeptes des médecines douces et qui n'ont aucun lien avec la moindre secte. Les anti-sectes démontrent une attitude d'inquisiteur, même s'ils prétendent hypocritement ne pas s'attaquer aux croyances, ce qu'ils font sans vergogne.

Ainsi, le C.C.M.M. met en garde contre la méditation Zen qui serait "dangereuse" (sic), et l'ADFI n'hésite jamais à rappeler que le chemin du "vrai" christianisme ne peut mener qu'à Rome.

Constamment, les groupes chrétiens de marge sont accusés de détourner le sens de la Bible et de se dissimuler sous le "masque de la religion". Etant autorisée à se porter partie civile, l'ADFI dénonce allègrement les hérétiques devant les tribunaux. Hormis les papistes et les réformés, il n'y aurait que des faux prophètes et des mauvais croyants.

Qu'est-ce que la République a à voir avec ce retour d'une inquisition financée par les deniers publics ? Il n'y a pas de précédent dans l'histoire des cinq républiques.

C'est donc avec inquiétude que je vous prie de me préciser ce que recouvre le "délit de secte". L'Etat est-il en droit d'imposer l'apartheid à la mouvance spirituelle qui ne se rattache pas aux orthodoxies religieuses ?

En examinant les documents administratifs, on constate que le mot "secte" - utilisé indistinctement à 1'encontre des minorités spirituelles - sanctionne tout ce qui n'est pas conforme aux dogmes religieux et scientistes.

Alain Vivien - pressenti pour diriger la nouvelle mission interministérielle déclare qu'il faut se garder de voir dans les groupes sectaires d'authentiques mouvements religieux. Cela signifie-t-il qu'il faut considérer tous les nouveaux mouvements religieux comme des sectes dangereuses ? C'est hélas ce que les documents officiels - et désormais les manuels d'instruction civique – laissent croire à l'opinion.

En résumé, je vous demande si l'usage du mot "secte" est légal lorsqu'il sanctionne des centaines d'associations et des dizaines de milliers de citoyens, contre lesquels s'exerce un droit de suspicion, à défaut du moindre délit à charge?

En espérant recevoir votre avis sur cette question d'une très grande gravité, puisqu'elle nous ramène à la racine des persécutions religieuses, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en ma considération respectueuse.

Joël Labruyère Président J. La Muyeu

Parce que l'Agence France Presse désinforme les journalistes sur ce scandale, des malades, des médecins, des scientifiques, des avocats... veulent pouvoir témoigner dans les médias.

Le meurtre programmé d'un chercheur libre

ORAISON FUNÈBRE prononcée le 30 octobre 1998 par Gérard WEIDLICH Président du CIRIS* aux obsèques du chercheur trouveur Mirko BELJANSKI à l'origine d'un scandale d'Etat.

Le chercheur Biochimiste Mirko BELJANSKI nous a quitté dans la dignité et la discrétion le 28 octobre 1998 à 2 h 30 à son domicile (46, boulevard de Port Royal - 75005 PARIS). Encore sous le choc, nous sommes tous déchirés par la tristesse et les mots sont incapables d'exprimer notre douleur.

Mirko BELJANSKI avait 75 ans. Il est né le 27 mars 1923 à Turija, un petit village de Yougoslavie. En 1945, il est arrivé à Paris et a présenté sa thèse. Littéralement dévoré par sa passion, la recherche, il espérait la liberté. C'est en 1951 qu'il s'est marié avec Monique; et le couple s'est accompli dans le travail pendant plus de 45 ans. Mirko BELJANSKI était un homme exigeant avec lui-même comme avec les autres. C'était un travailleur infatigable qui, doutant énormément avait besoin de certitude absolue dans toutes ses expériences.

Mirko BELJANSKI, Docteur Es-Sciences d'Etat de l'Université de Paris, s'est consacré à la Biologie moléculaire. Il était de nationalité française. Il entre au CNRS en 1951. Il y est successivement Attaché, Maître, Directeur de Recherches. Il poursuit des recherches de Biologie moléculaire à l'Institut Pasteur de Paris de 1948 à 1978, puis à la faculté de Pharmacie de Châtenay-Malabry de 1978 à 1988. Il prend sa retraite en 1988, mais avec une petite équipe, il poursuit ses travaux : comme Directeur Scientifique du Centre de Recherche Biologique, le « CERBIOL » soutenu par l'Association CIRIS, le Centre d'Innovations, de Recherche et d'Information Scientifique.

Mirko BELJANSKI a travaillé de 1956 à 1958 comme chercheur associé du Prix Nobel, le Professeur S. OCHOA à l'Université de New York.

Il a axé tous ses travaux sur la régulation de la différenciation et de la reproduction cellulaires.

Il a particulièrement étudié l'ADN, et les ARN, qui sont les substances fondamentales de la cellule vivante.

Il a mis au point avec son équipe des produits thérapeutiques d'un intérêt inégalé. Interdis en France, ces produits ont obtenu des agréments officiels aux Etats Unis et en Angleterre comme compléments alimentaires.

C'est à l'Institut Pasteur, à l'époque du Professeur Michel MACHEBŒUF que Mirko BELJANSKI signera ses premières publications scientifiques concernant des travaux sur les bactéries. Au nom de la VÉRITÉ, il s'est opposé au dogme central du Professeur Jacques MONOD. Il avait obtenu le soutien du Professeur LEPINE de l'Académie des Sciences (en 1974). Il a obtenu le prix Charles Léopold MAYER en 1960 pour ses travaux sur l'ARN.

Mirko BELJANSKI est l'auteur de 132 publications dans le domaine de la Biochimie et de la Biologie Moléculaire parues dans les revues scientifiques internationales. Les résultats de ce chercheur et de son équipe ont été publiés dans des revues scientifiques internationales de haut niveau. Il est le père de la transcriptase inverse d'origine bactérienne, une découverte fondamentale et sa dernière publication sur l'origine de la VIE pourrait avoir d'importantes répercussions utiles.

Nombre des conclusions de Mirko BELJANSKI ont été celles d'un précurseur et elles ont été vérifiées ultérieurement par la communauté scientifique internationale. Toutes ses découvertes n'ont jamais été scientifiquement contestées.

Ses travaux en physiopathologie cellulaire ont débouché sur des voies thérapeutiques prometteuses en matière de restauration cellulaire, de cancer et de sida. Ces thérapeutiques sélectives apparaissent plus spécifiques, plus maniables et surtout moins toxiques que la plupart des traitements actuellement utilisés, notamment en matière de cancer et de sida.

Il a écrit deux livres:

- L'un en anglais The Regulation of DNA Replication and Transcription, The role of Trigger Molecules in Normal and Malignant Gene Expression Ed. A. Wolsky. Biol. And MEDECINE; KARGER, BASEL SUISSE VOL 8,1 189 (1983).
- Le second, un « essai » destiné au grand public a été écrit avec sa courageuse épouse Monique. Cet ouvrage intitulé « La Santé Confisquée » a connu un grand intérêt du public : sa 3e édition a été rapidement épuisée et une 4e édition avec mise à jour devrait paraître prochainement aux Editions Compagnie douze.

Ainsi que beaucoup l'ont constaté, M. BELJANSKI est un grand chercheur qui a vécu sa passion et qui a eu la chance de connaître les joies de la découverte, même s'il a dû faire l'amère expérience de la machine à broyer les hommes de science de génic.

Mirko BELJANSKI ne s'est jamais complètement remis du choc psychologique intense de la répression démesurée du 9 octobre 1996 : les mitraillettes de tous ces gendarmes - les menottes qu'on lui a mises comme s'il était un bandit, l'humiliation de la garde à vue, la caution énorme qui l'a obligé à vendre ses brevets aux Etats-Unis, etc.

Ce stress violent lui a déclenché une maladie incurable chez un homme de son âge ; une leucémie aiguë myéloïde de stade 3. Grâce à la synergie d'action de ses produits associés à 5 cures de chimiothérapie lourde, il avait pourtant réussi à remonter la pente d'une manière spectaculaire. Vous avez pu voir des photos édifiantes parues dans notre revue « Dialogue ». Elles représentent bien une réalité.

Mais Mirko BELJANSKI n'a pas réussi à se libérer l'esprit et à l'oublier. Il n'a jamais accepté que la Justice française

vraisemblablement manipulée par les défenseurs de la « Pensée unique » et le « Pouvoir de l'argent » des puissants lobbies pharmaceutiques puissent l'empêcher, en lui retirant son passeport, de rencontrer d'autres scientifiques à l'étranger, avec lesquels il collaborait dans le cadre de recherche d'un intérêt humanitaire mondial comme la mise au point d'antiviraux et d'anticancéreux sélectifs et non toxiques de radioprotecteurs, de chimioprotecteurs qui, utilisés en synergie, enlèvent les effets secondaires connus de ces traitements lourds conventionnels. Autant de réponses à des problèmes sérieux qui affectent de plus en plus notre société.

Mirko BELJANSKI a surtout beaucoup trop souffert, en tant que scientifique honnête et reconnaissant envers son pays d'accueil, qu'en France, pays qui se prétend être celui des Doits de l'Homme, on puisse, dans le cadre d'un contrôle judiciaire très strict, l'empêcher de parler de ses découvertes.

CONFISQUER LA PAROLE À UN HOMME LIBRE N'EST-IL PAS LE PAROXYSME DE L'INTOLÉRABLE ?

Mirko BELJANSKI était venu assister avec son épouse Monique au pique-nique des adhérents organisé le 6 septembre dernier par le CIRIS 17. Devant les témoignages édifiants des malades et son obligation de silence, on a pu voir dans ses yeux toute son émotion et sa souffrance.

Avec sa parole limitée, il vivait un véritable cauchemar permanent et insupportable qui s'ajoutait aux autres persécutions fiscales et administratives d'une ampleur inimaginable et à toutes sortes d'abus de pouvoir impressionnants. Tout l'été à un rythme infernal, il a été harcelé par le fisc, menacé de représailles s'il ne payait pas des TVA et taxes indues... Tous ces faits sont volontairement ignorés par les journalistes.

Il était très sensible à la perte de sa petite équipe de chercheurs (mise au chômage forcé suite aux événements du 9 octobre 1996) et avec laquelle il poursuivait une recherche de grande qualité et originalité. Par reconnaissance envers les contribuables français (il a bénéficié de bourses), il voulait leur restituer le fruit de son travail.

S'il a été choqué que des pirates opportunistes réalisent des contrefaçons de ses produits et les diffusent depuis la Suisse, l'Espagne, l'Italie et la Belgique, il a surtout été profondément blessé par le comportement de certains médecins qu'il estimait et qui ont accepté de cautionner ce pillage intellectuel en recommandant ces copies de mauvaise qualité tout en utilisant abusivement son nom.

C'est l'accumulation de tous ces stress núisibles qui l'ont conduit à une 3e rechute fatale.

Alors il a décidé d'arrêter tout traitement, de refuser tout soin, et même de s'alimenter, signant ainsi un rapide décès car la qualité était toute sa vie. N'ayant plus les moyens ni la force de poursuivre ses recherches, indigné d'être privé de parole et de liberté par un pouvoir cynique et méprisant les faits, cette vie-là ne l'intéressait plus. Le choix de son départ est l'exact reflet de son amour pour une vie pleine et entière.

Nous devons accepter sa décision dans cette ultime étape difficile à franchir. Mirko BELJANSKI est resté cohérent et fidèle à lui-même. Il n'a pas voulu céder du terrain pour un compromis médiocre et une survie misérable.

Jusqu'au bout du chemin, il aura défendu la qualité car sans une survie de qualité il n'aurait pas pu travailler et comme il le disait, s'il n'y a plus de boulot et que l'existence se résume à manger, à dormir, et qu'il n'y a aucune forme d'aide de son prochain, la vie n'a plus aucun sens.

Ignominieusement attaqué de tous les côtés, Mirko BELJANSKI est mort d'offense.

En provoquant une multitude de chocs psychologiques graves chez un homme honnête et généreux, on peut le conduire sournoisement à une autodestruction inconsciente. On peut en conclure que le crime parfait existe et qu'il n'y aura aucun responsable de la mort programmée d'un chercheur trouveur uniquement coupable d'être capable.

Mirko a payé très fort le prix de la défense de ses libertés puisqu'il y a laissé sa propre Vie.

Mirko BELJANSKI, les milliers de malades qui ont, au nom de leur liberté thérapeutique, demandé à utiliser les produits que tu as mis au point, t'expriment solennellement leur éternelle reconnaissance. Devenus tes amis, tous ces survivants illégaux te font le serment, sur ton cercueil, de prendre leur bâton de pèlerin pour continuer à informer et à témoigner sans relâche de l'importance humanitaire capitale de tes découvertes, car c'est un crime contre l'humanité que de les cacher.

LINCOLN avait dit « Ce n'est qu'une fois l'arbre abattu que l'on peut en mesurer la grandeur ».

Partout tes amis agiront pour obtenir la reconnaissance officielle de tes concepts, conscients que cette croisade pour la VÉRITÉ et pour le VIE est difficile car l'intérêt des malades n'est pas le même que celui des laboratoires pharmaceutiques où plus que dans tous les domaines, la corruption sévit partout. Mais à ta mémoire, Mirko, nous devons continuer la résistance et gagner le combat car tes découvertes appartiennent à l'humanité.

Dans ce monde vénal, Mirko BELJANSKI restera un exemple que l'on cite pour ses valeurs, son courage, sa fermeté, sa simplicité, son honnêteté, ses compétences, sa ténacité, sa gentillesse... Mirko, tu fais partie de ces chercheurs de vérité qui offrent le fruit de leur travail intérieur pour que les autres s'en nourrissent et que la LUMIÈRE du Monde augmente.

« Homme Libre », dors en Paix, pour l'éternité, loin de toutes ces « misérables créatures » qui t'ont fait tant de mal et qui vont continuer de polluer notre société. Ne garde le souvenir que de tes amis qui sont, face à la dictature médico-scientifric, entrés en « résistance ».

Là où tu es Mirko, personne ne t'enlèvera la parole ni te mettra des menottes.

Comme tes concepts, tu seras immortel et nous te disons tous du fond du cœur « MERCI ».

^{*}Pour recevoir un dossier d'information sur le « scandale Beljanski », il vous faut simplement envoyer un carnet de 10 timbres à 3 Frs à : CIRIS 17 - 16, chemin de Saint-James - 17550 DOLUS D'OLERON.